



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 04 octobre 2021

Délibération n° 2021-126

MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE LOCATION LONGUE DUREE DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE ET D'UNE FLOTTE DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE POUR LES AGENTS DE LA VILLE : ATTRIBUTION DU MARCHE ACCORD CADRE - AUTORISATION

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 45

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Aude BLET-CHARAUDEAU, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Thomas DOVICH, Hélène DELNESTE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Bruno SORIN, Maria GARIBAL

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 4

Mesdames, Messieurs : Mauricette BOISSEAU à Thierry TRIJOLET, Anne-Eugénie GASPARD à Gérard SERVIES, Jean-Charles ASTIER à Cécile SAINT-MARC, Arnaud ARFEUILLE à Marie RECALDE

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Gérard CHAUSSET

Monsieur Jean-Louis COURONNEAU, Conseiller Municipal Délégué aux Mobilités douces et Logistique urbaine, informe l'Assemblée qu'il est envisagé la mise en place d'un service de location longue durée de vélos à assistance électrique (VAE) et d'une flotte de vélos à assistance électrique pour les agents de la Ville.

Ces services ont fait l'objet d'une consultation selon la procédure d'appel d'offres ouvert sous la forme d'un accord cadre dénommé « acquisition de vélos électriques et services associés » qui comprend trois lots :

- Lot n° 1 : achat de VAE avec maintenance préventive et curative sur la durée du marché. Il est prévu un achat de 300 VAE sur les 4 ans du marché, ce chiffre pouvant être revu à la hausse comme à la baisse au regard de l'évolution de la demande et de l'équilibre économique du projet.
- Lot n° 2 : mise en place d'un service de location longue durée auprès des mérignacais avec les VAE achetés par la ville.
- Lot n° 3 : fourniture, installation et maintenance de VAE avec vélo-station à destination des agents de la Ville pour les trajets professionnels. Une première flotte de 10 VAE sera déployée dans le cadre d'un test en 2022.

L'appel d'offres a été publié le 11 juin 2021 en application des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande publique.

La forme du marché retenue est l'accord-cadre mono-attributaire, sans minimum ni maximum, passé en application des articles L.2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-12 du Code de la Commande publique. Il donnera lieu à la conclusion de bons de commande pour chacun des lots. Le marché prendra effet à compter de sa notification au titulaire, pour une durée totale de 4 ans.

Après l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance en date du 14 septembre 2021 :

- le lot n° 1 a été attribué à la société Arcade Cycles pour un montant issu du Détail Quantitatif Estimatif (D.Q.E) de 619 887 € HT sur la durée du marché
- le lot n° 2 a été attribué à l'association Léon à Vélo pour un montant issu du Détail Quantitatif Estimatif (D.Q.E) de 133 936 € HT pour la durée globale de l'accord-cadre.
- Le lot n° 3 a été déclaré sans suite pour cause d'infructuosité de la procédure en raison de l'offre qualifiée d'inappropriée (L2152-4 CCP) étant donné l'inadéquation de l'offre en terme technique avec les besoins en termes de qualité d'usage de l'abri vélo proposé.

Une nouvelle consultation sera lancée rapidement pour ce troisième lot.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande publique, notamment les articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 14 septembre 2021,

Vu la Commission Transition écologique et Cadre de vie en date du 21 septembre 2021,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

Envoyé en préfecture le 05/10/2021

Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le



ID : 033-213302813-20210901-2021_126-DE

ARTICLE UNIQUE : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'accord-cadre n° 2021-MER047 à 048 pour le lot n° 1 avec la Société ARCADE CYCLES et pour le lot n° 2 avec l'association LEON A VELO et à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement de ces marchés.

ADOpte A l'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 04 octobre 2021



Alain ANZIANI
Maire de Mérignac
Président de Bordeaux Métropole

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 05 octobre 2021.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.